

Cet attachement à l'indépendance syndicale permet à FO d'avoir une attitude constante et cohérente, quelque soient les partis politiques au pouvoir.

La CGT elle, du fait de sa soumission à un parti politique, a une attitude fort différente selon la couleur politique du ministre des transports.

Les syndicats chrétiens :

La CFTC et la CFDT (et SUD dans une certaine mesure) sont les organisations issues du syndicalisme chrétien. Elles conservent leur philosophie qui consiste à croire au mythe du « gagnant-gagnant », d'un pseudo intérêt commun entre le patronat et les salariés.

C'est au nom de cette théorie que ces organisations syndicales ont par exemple accepté la contre réforme Fillon des retraites en 2003, affirmant que la défense des intérêts particuliers des salariés était contraire à l'intérêt général...

Les syndicats autonomes :

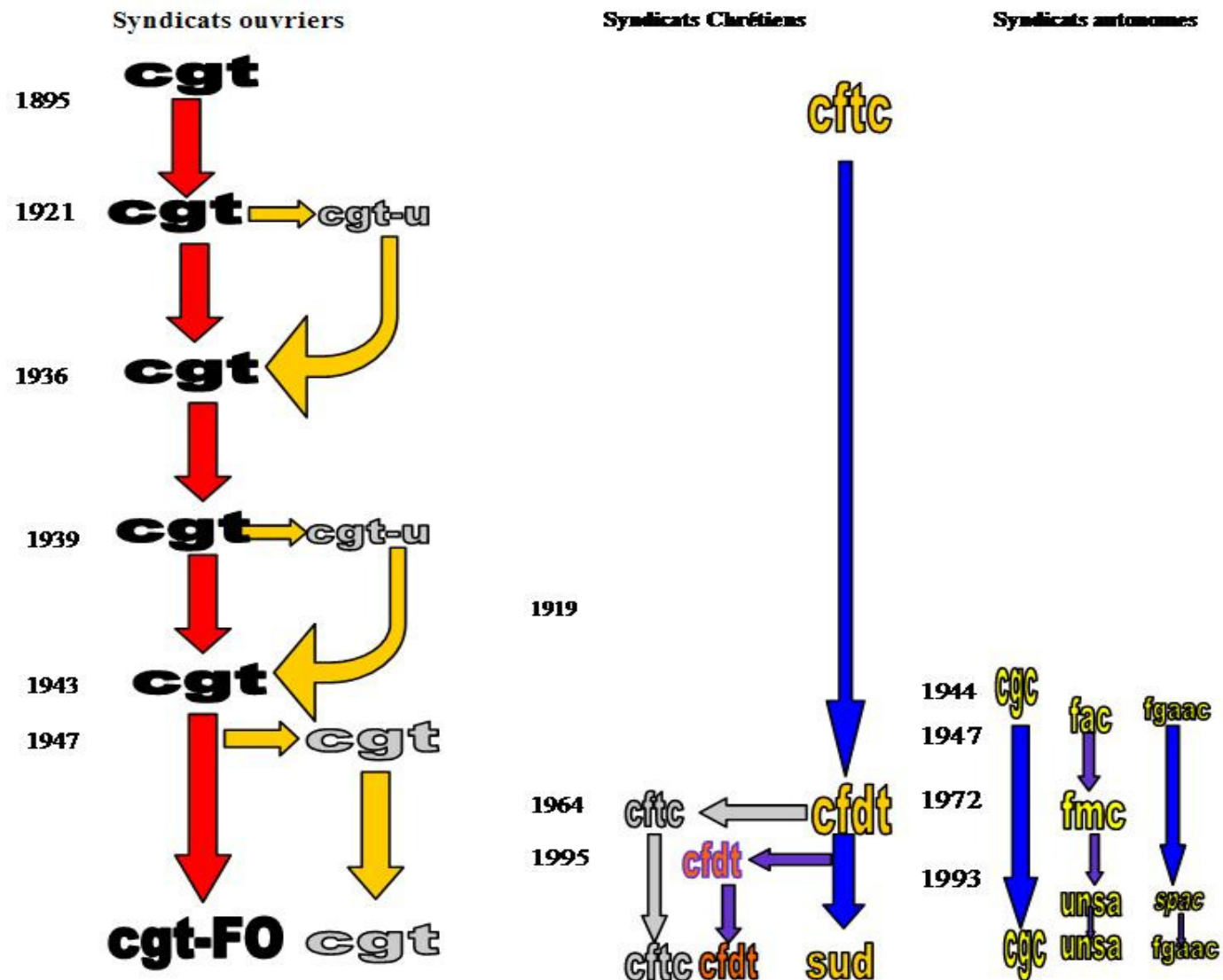
Ils sont, par définition, très disparates. Chez les cheminots on retrouve :

- La FGAAC, qui prétend défendre les agents de conduite en les isolant du reste des cheminots et du reste des salariés.
- La CGC prétend défendre les cadres comme s'ils avaient des intérêts incompatibles avec ceux des autres catégories de salariés.

• L'UNSA cheminots, qui est le fruit de l'élargissement de fédérations encore plus autonomes. A l'origine, on trouve la FAC (fédération autonome des Cadres). Trouvant sa surface de syndicalisation trop étroite, cette fédération s'élargit en FMC (fédération des Maîtrises et Cadres). Puis cette surface devient également trop étroite à leurs yeux et ils s'ouvrent à l'exécution en devenant l'UNSA cheminots. Cependant l'histoire pèse toujours dans les pratiques quotidiennes puisqu'aujourd'hui encore, l'UNSA se préoccupe essentiellement des cadres.

Derniers nés, SUD rail est à la fois une organisation syndicale autonome et l'héritier du syndicalisme chrétien. Là encore l'histoire pèse dans les pratiques quotidiennes puisque d'un côté SUD rail prétend défendre les cheminots en les isolant du reste des salariés, et d'autre part SUD rail mènent des actions morales ou sociétales qui n'ont pas grand-chose à voir avec la défense des intérêts matériels des salariés (soutien aux sans-papiers, arrachage d'OGM, etc...). quoiqu'on puisse penser de ce type d'actions, on est plus en tout cas dans le domaine politico moral que dans le domaine syndical.

Arbre généalogique du syndicalisme français.



Technicentre Paris Nord

En avant les revendications !



Histoire du syndicalisme français.

1) Les origines.

La réalité sociale qui allait donner naissance au syndicalisme, et qu'on n'appelait pas encore le salariat, est apparue au grand jour à l'époque de la Révolution Française. À cette époque, le mouvement populaire comprend deux dimensions: la lutte politique contre l'oppression et la lutte sociale pour les salaires. Ces deux dimensions mettront un siècle à se différencier de manière stable, assurant ainsi l'indépendance du syndicalisme.

Alors que les ouvriers participent dans la rue à la Révolution, la politique reste l'affaire de la bourgeoisie et de la noblesse éclairée.

En 1791 la loi D'Allarde est votée le 2 mars. Elle a pour but de supprimer les derniers vestiges de l'Ancien Régime et de reconnaître l'individu. Elle abolit les corporations de Maîtres et les coalitions de compagnons pour laisser la libre accession de tous au patronat, dans l'esprit du libéralisme économique, idéologie en vigueur à cette époque déjà. Cette loi crée un vide et compagnons et apprentis s'organisent pour défendre leurs intérêts en cette période de crise économique.

Les grèves se font de plus en plus nombreuses à Paris. La Bourgeoisie constituante réagit aussitôt. Le 14 Juin 1791, Isaac Le Chapelier fait voter une loi qui porte son nom. Cette loi interdit les associations entre personnes exerçant le même métier ou des professions connexes. Grèves et syndicats sont interdits de fait. Il faudra attendre 1884 pour que ces droits soient conquis.

2) 1804: les premières sociétés de secours mutuel.

Cependant, les ouvriers commencent dès le début du 19^{ème} siècle à se regrouper pour défendre leurs intérêts. Ces regroupements prennent la forme de sociétés de secours mutuel. Ces regroupements donnent à la solidarité une assise matérielle. On peut y voir les origines de la sécurité sociale, le remplacement de la charité envers les indigents jusqu'alors en vigueur par l'entraide et la solidarité ouvrière.

3) 1831, la révolte des Canuts de Lyon.

Le 18 Octobre 1831, les chefs d'ateliers des soieries demandent au préfet du Rhône de réinstaurer un tarif minimum. Le 25 Octobre, 6000 chefs d'ateliers et compagnons-ouvriers manifestent pour appuyer cette revendication. Le préfet accepte mais une centaine de patrons refusent d'appliquer ce tarif.

L'agitation reprend et les compagnons-ouvriers débordent les chefs d'ateliers. Le 21 novembre les premières barricades s'élèvent dans le quartier de la Croix-Rousse. La monarchie de Juillet envoie la police et les gardes nationaux, parmi lesquels on trouve de nombreux chefs d'atelier. C'est ainsi que 900 gardes nationaux passent du côté des insurgés. La Croix-Rousse et la Guillotière sont aux mains des insurgés. Les insurgés brandissent le drapeau noir sur lequel est brodée la devise "Vivre en travaillant ou Mourir en combattant".

Le 23 novembre les autorités municipales quittent la ville. Le 24 novembre, le préfet qui avait accepté le tarif minimum parvient à ramener le calme.

Le roi Louis Philippe lui ne l'entend pas de cette oreille. Il envoie 20 000 soldats à Lyon, désarme la population, révoque le préfet et abroge le tarif minimum. La révolte des Canuts est brisée et il faudra attendre 1848 pour revoir un pareil mouvement social.

4) la Révolution de 1848.

La Révolution de 1848 met un terme définitif à la monarchie, instaure le suffrage universel et abolit l'esclavage. Mais en se coupant rapidement de son soutien populaire, elle n'a pas su se protéger du retour des bonapartistes.

Union Régionale Force Ouvrière des cheminots de Paris Nord

185 rue du Fg St Denis - 75010 PARIS

✉ urfopn@wanadoo.fr

🌐 www.focheminotsparisnord.com

☎ 01 55 31 51 60

ou 215 160

☎ 01 55 31 54 91

ou 215 491



5) la commune de Paris.

Les événements qui constituent la Commune de Paris sont trop nombreux pour être résumés rapidement.

La Commune sera une des plus grandes dates de l'Histoire du mouvement ouvrier parce qu'elle est la première prise en main de leur destin par les ouvriers eux-mêmes. Devant l'effondrement du Second Empire, devant l'incapacité de la bourgeoisie à défendre le territoire national, la classe ouvrière se révèle comme une force qui, en défendant ses intérêts propres tend à défendre l'intérêt général.

Le gouvernement Bourgeois exilé à Versailles parvient avec l'aide de la Prusse à rassembler 130 000 soldats. Ils terrassent les 20 000 Parisiens en armes de la Commune. Les versaillais organisent alors, entre le 22 et le 28 mai, le carnage qui restera dans l'histoire sous le nom de "la semaine sanglante". 20 000 communards sont massacrés, 38 000 Parisiens sont arrêtés, 400 finiront au bagne en Nouvelle-Calédonie.

6) 1884, les syndicats deviennent légaux.

Renonçant à mettre hors la loi un mouvement qui de toute façon s'exprimera, la république légalise les syndicats. Cette loi ne reconnaît cependant que les syndicats professionnels, c'est-à-dire regroupant des ouvriers exerçant la même profession ou des professions connexes.

Mais il est autorisé de former des unions de syndicats.

C'est ainsi que naissent parallèlement deux organisations nationales:

D'une part, dès 1886 est fondée la fédération nationale des syndicats

D'autre part, en 1892, est fondée la fédération des bourses du travail.

Les bourses du travail sont au départ des lieux mis en place par les municipalités dans le double but d'aider les premiers syndicats à s'organiser et d'exercer sur eux un certain contrôle.

La classe ouvrière à juste titre ne comprend pas la division et pousse à l'union des deux organisations.

En 1895, à Limoges, se constitue la fusion entre la fédération nationale des syndicats et la fédération des bourses du travail. C'est le premier congrès de la Confédération Générale du Travail.

7) 1906, le congrès d'Amiens.

Pendant les 10 premières années du mouvement syndical, les rapports entre celui-ci et les partis politiques ouvriers se définissent progressivement.

C'est au congrès d'Amiens, en 1906, que sera adopté le texte qui définit le syndicalisme ouvrier, ses buts, ses moyens, et ses rapports avec les partis, les églises et sectes, l'Etat, le patronat, les gouvernements. Cela peut être résumé en un mot : l'indépendance.

Texte intégral de la charte d'Amiens :

« Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la CGT :

« La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat ».

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière. Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique : dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme : d'une part il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste, et d'autre part, il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait, à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors. En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale ».

8) 1919 : la naissance du syndicalisme Chrétien.

Le premier syndicat catholique français est fondé en 1887. En 1914, il ne regroupe que 8000 adhérents. Comme l'ensemble des catholiques sociaux, ce syndicat milite pour un syndicat mixte qui regroupe ouvriers et patrons.

C'est pourquoi il ne s'implante quasiment pas dans la classe ouvrière française.

Avec le retour de l'Alsace-Lorraine à la France, la fédération française des syndicats d'employés catholiques, souvent traitée de syndicat jaune parce qu'habitué à briser les grèves ouvrières, voit affluer 21 000 syndicalistes très pratiquants.

C'est ainsi que naît en 1919 la CFTC, fondée sur le catholicisme social et sur l'encyclique rérum novarum du pape Léon XIII. Cette confédération enseigne aux ouvriers que, s'ils peuvent demander de meilleures conditions de vie et de travail, il faut avant tout qu'ils apprennent à accepter leur sort.

« L'homme doit accepter cette nécessité de sa nature qui rend impossible dans la société civile l'élevation de tous au même niveau » proclame l'encyclique rérum novarum.

Cette confédération se prononce pour la collaboration de classe, contre la grève générale, la grève partielle étant à peine acceptée. Dès ce moment, existent les deux tendances majeures du syndicalisme : le syndicalisme ouvrier et le syndicalisme chrétien.

9) de 1920 à nos jours : évolution du syndicalisme ouvrier.

Après la création du Parti Communiste Français, en 1920, la CGT va connaître plusieurs scissions. Les militants de la CGT d'obédience communiste prônent le contrôle du parti sur le syndicat. Ils sont battus au congrès de Lille, en 1921, où une motion qui confirme la charte d'Amiens est adoptée par 1582 voix contre 1325 et 66 abstentions.

La minorité refuse le verdict du vote et quitte la CGT pour fonder la CGTU, U pour Unitaire, par antithèse...

Cette première scission durera jusqu'en 1936. C'est alors que, sous la pression de la classe ouvrière, le PCF change de tactique. Les dirigeants de la CGTU rejoignent la CGT au congrès de Toulouse en mars 1936.

Cette réunification ne durera que 3 ans. En 1939, Staline signe le pacte germano-soviétique. Les anciens de la CGTU approuvent cette alliance que la CGT qualifie de trahison. A l'entrée en guerre la rupture est consommée.

Avec l'occupation et le régime de Vichy, les syndicats sont interdits. La CGT entre dans la clandestinité.

En 1941, après une nouvelle volte face, les communistes entrent en résistance. Ils souhaitent alors revenir dans la CGT clandestine.

La CGT se réunifie donc dans la clandestinité, en 1943.

En 1945, à la libération, la résistance ouvrière se réalise dans la sécurité sociale.

Dans la clandestinité, en 1943, est créé le journal « Résistance Ouvrière », animé par un groupe qui s'appelle « les amis de Jouhaux », du nom du secrétaire général historique de la CGT depuis 1913, détenu en déportation.

A la libération, les animateurs de ce groupe estiment qu'il n'est plus l'heure de la résistance mais l'heure d'affirmer la Force Ouvrière. Le journal change de nom le 20 décembre 1945 et devient « Force Ouvrière ».

Devant la main mise de plus en plus nette de l'appareil du PCF sur la direction de la CGT, le journal Force Ouvrière devient de plus en plus le lieu où s'expriment ceux qui veulent défendre l'indépendance syndicale telle que définie dans la Charte d'Amiens.

Le PCF est sorti puissant et grandi de son rôle dans la résistance et ses militants dans la CGT parviennent cette fois à devenir majoritaire dans la direction confédérale, mettant en minorité ceux qui avaient continué la CGT lors des deux premières scissions.

La CGT sous influence communiste se bat pour

empêcher toute grève entre 1945 et 1947, car les communistes sont au gouvernement.

Mais à partir de 1947, les ministres communistes sont chassés du gouvernement et la CGT se lance dans une série de grèves politiques.

C'en est trop pour les « Amis de Force Ouvrière » qui décident qu'il est temps de quitter la CGT.

Les 12 et 13 avril 1948 est fondée la CGT-FO, qui affirme continuer la vieille CGT, celle de la charte d'Amiens.

10) de 1920 à nos jours : évolution du syndicalisme chrétien.

Le syndicalisme chrétien connaîtra lui aussi ses scissions.

Lors du congrès de 1964, la CFTC décide de changer de nom pour attirer davantage de salariés : elle s'appellera désormais CFDT. Une petite minorité refuse ce changement et continuera la CFTC. Si elle change de nom, la CFDT ne change pas ses principes fondateurs : elle revendique d'ailleurs comme siens les congrès de la CFTC depuis 1919. A partir des années 80, un certain nombre de syndicats CFDT quitte cette confédération suite à des désaccords sur l'attitude qu'adopte la CFDT pendant un certain nombre de mouvements sociaux (grève des infirmières en 1986, mouvement de novembre-décembre 1995, grève contre la réforme Fillon des retraites. Ces militants partent rejoindre un groupement de syndicats autonomes (le G10) et donnent naissance à l'Union Syndicale Solidaires. C'est le début des syndicats SUD (SUD rail, SUD PTT, SUD éducation,...)

11) les syndicats autonomes.

Un certain nombre de syndicats ont de tout temps refusé de se confédérer, estimant qu'ils pouvaient défendre une certaine catégorie de salariés sans unir l'ensemble de la classe ouvrière.

-Est-ce à dire que l'union ne fait pas la force ?

-Est-ce à dire que des revendications comme l'instauration d'un salaire minimum pour tous, la réduction générale du temps de travail, la sécurité sociale, les retraites par répartition,..., ne seraient pas des revendications légitimes ?

Toujours est-il qu'un certain nombre choisit de ne pas se confédérer. Certains d'entre eux, pour des raisons d'intendance, forment des Unions de syndicats. C'est le cas de Solidaires ou de l'UNSA par exemple.

12) quelles traductions de l'Histoire dans le paysage syndical cheminot actuel ?

On trouve aujourd'hui à la SNCF un nombre important d'organisations syndicales. Ce nombre est à la fois l'héritage de l'Histoire du syndicalisme et le reflet de positions syndicales différentes.

Les syndicats ouvriers :

La CGT et la CGT-FO sont les deux organisations issues du syndicalisme ouvrier historique. FO qui continue la vieille CGT vient d'ailleurs de rappeler dans la résolution générale de son congrès de 2006 que la Charte d'Amiens est le texte sur lequel elle est fondée et que ce texte reste toujours d'actualité.